

BULLETIN FÉDÉRAL

Fédération

SANTÉ
ACTION SOCIALE



Infos actualités fédérales
sur site Internet : www.sante.cgt.fr
E-mail : com@sante.cgt.fr

NUMÉRO **2016/07**
Lundi 16 mai 2016

« ALLONS-Y CAMARADES, C'EST L'UNION QUI FAIT LA FORCE ! »

Ce slogan qui a ouvert l'Assemblée générale de la CGT Martinique Santé les 28 et 29 janvier, est d'actualité dans le contexte de mobilisations contre le projet de loi Travail que connaît notre pays. Après le 3 mai, unissons nos forces le **12 Mai pour faire de cette journée un temps d'initiatives et d'interpellations des parlementaires.**

Suite à la publication du décret sur les GHT le 28 avril, la Fédération réaffirme son opposition à la loi Santé et continue d'exiger son retrait, une parution « les Cahiers de la Vie Fédérale spécial GHT » est en cours d'élaboration pour informer et décrypter ce décret sur la mise en place des GHT.

Les lois de régression de notre système de santé doivent être abrogées. Le maintien de la qualité des soins et la prise en charge de patients et usagers passe par la reconnaissance des qualifications des professionnels dans le privé comme dans le public dans la Santé et l'Action Sociale.

Continuons la défense de la mise en place d'un grand Service Public de Santé et Action Sociale, et luttons contre la casse du code du travail.

Alors, ***unissons-nous camarades, créons le rapport ce force !***

SOMMAIRE

- ✓ CP Publication du décret GHT p.2
- ✓ Intervention de la Fédération au 70^{ème} anniversaire de la nationalisation d'EDF p.3-4
- ✓ CMP Fédération Hospitalière Privée Compte rendu CGT 30/03/2016 p.5
- ✓ Assemblée générale de la CGT Martinique : La lutte au centre de leur activité militante p.6-7
- ✓ Organisation d'une tombola « solidarité Pont de Chaume » p.8

N° 2016/07 -16 mai 2016

Fédération Santé
Action Sociale

263, rue de Paris - case 538 -
93515 Montreuil CEDEX

Directrice de Publication :
Amélie VASSIVIÈRE

Imprimé par nos soins

Périodicité : Hebdomadaire

N° commission paritaire : 0717 5 06 134



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PUBLICATION DU DÉCRET GHT

Le 28 avril 2016 a été publié au JO le décret concernant les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT), la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale s'oppose toujours à la loi Santé, au décret GHT et elle continue d'exiger leur retrait !

Ce décret est issu d'une loi qui n'a pas écouté les personnels qui travaillent dans les hôpitaux.

L'obligation d'adhérer à un GHT pour chaque établissement sanitaire modifie radicalement le pilotage des activités de soins.

La convention constitutive lie les signataires.

Les outils pour mettre en œuvre les 16 000 suppressions de lits et les 22 000 suppressions de postes sont donc aujourd'hui disponibles pour aggraver l'austérité.

Nous dénonçons, la mise en œuvre de ce texte sous-couvert d'économies « nécessaires ».

Le décret crée des instances de dialogue pour les élus, les usagers et les personnels qui resteront seulement « informés » des décisions prises par les ARS et les directions des GHT.

Nous dénonçons le risque de mobilité accru des personnels et l'évident « plan social » hospitalier qui mettra une pression énorme sur les agents des hôpitaux publics, sur leurs missions et sur leurs conditions de travail...

La CGT porte une réforme d'ampleur pour la mise en place d'un grand service public de santé et d'action sociale, sortant du tout comptable et de la réduction de l'offre de soin. Notre organisation revendique une réelle et libre expression des personnels sur les sujets qui les concernent au quotidien dans leur vie au travail par le bais de leurs représentant-e-s syndicaux, élu-e-s ou mandaté-e-s.

Pendant ce temps, le secteur privé lucratif de la santé continue sur le dos de la Sécurité Sociale à rémunérer des actionnaires de la santé et une médecine « libérale » insatiable !!!

L'austérité pour les uns, l'avidité pour les autres.

L'heure est toujours à la contestation et la CGT mobilisera pour empêcher que les effets néfastes de la loi et du décret ne pénalisent les usagers, les patients et les personnels.

Nous appellerons dans les prochains jours à la mobilisation contre la loi Santé, les GHT et la loi Travail.

Montreuil, le 3 mai 2016

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

30

Tél : 01.55.82.87.49
Fax : 01.55.82.87.74
E-Mail :
sg@sante.cgt.fr

La Fédération de la santé et de l'Action Sociale était invitée au 70^{ème} anniversaire de la nationalisation d'EDF dans le patio central de la CGT à Montreuil, le 7 avril 2016.

Plusieurs fédérations ont participé à ce moment revendicatif.

Ci-après, la prise de parole de la Fédération de la Santé et de l'Action Sociale.

Le droit à la santé est un droit fondamental qui doit être garanti à tous !

Pourtant cela ne paraît pas être la priorité de nos gouvernants...

La nouvelle loi Santé, qui vise à une réorganisation sans précédent de notre secteur et un plan de 50 milliards d'économie de la dépense publique, 10 milliards sur la santé dont 3 dans les hôpitaux jusqu'en 2017, va avoir de lourdes conséquences pour la population. Quelles conséquences ? Moins de proximité, donc moins d'accès aux soins. De grands Centres Hospitaliers qui n'arriveront plus à répondre aux besoins de la population, des temps d'attente de plus en plus importants pour obtenir un rendez-vous.

La création d'une santé à deux vitesses avec les patients les plus aisés qui se feront soigner dans les cliniques privées, tandis que les autres attendront.

Vous le savez, de nombreuses personnes renoncent déjà à se faire soigner faute de moyens, or, avec la loi Santé, on se dirige vers un manque et une limitation d'accès aux soins encore plus criants.

La santé est un droit, pas une marchandise !

Pourtant, on entre de plus en plus dans une logique de prestation marchande et de relation « clientèle » aux dépens de la relation patient/soignant.

Les attaques contre deux piliers de notre système de protection sociale à la française sont de plus en plus violentes. Je parle du régime solidaire de

la Sécurité Sociale et du service public bien sûr.

Depuis des années, les gouvernants et les économistes libéraux nous disent qu'il est indispensable de baisser les dépenses de santé.

En réalité, leur objectif consiste uniquement à baisser les dépenses remboursées, celles prises

en charge par la Sécurité Sociale obligatoire et solidaire...

Pourquoi ? Parce que les montants financiers non couverts par la protection sociale solidaire sont un marché pour le monde de la finance, de l'assurance et du commerce...

Quelle aubaine pour celles et ceux qui lorgnent depuis des années sur les montants financiers de la protection sociale et sur des revenus de l'activité soin-action

sociale de plus en plus lucratifs !

Les conditions de travail des professionnels et des personnels, la prise en charge des patients se dégradent depuis des années, faisant du secteur de la Santé et de l'Action Sociale la branche professionnelle où le taux d'accidents du travail et de maladies professionnelles atteint le niveau du secteur du bâtiment. Sans parler des suicides.

Les pressions financières sur les établissements, comme sur les professionnels les usagers et les patients sont considérables.

Les établissements seraient mal gérés, les professionnels gaspilleraient les moyens, les usagers consommeraient trop de soins et abuseraient de la protection sociale...

Les expressions publiques sur les abus de « profiteurs pauvres » se multiplient.

C'est faux ! En réalité nous ne sommes plus



dans les limites de la recherche d'un équilibre de notre système de protection sociale. Des limites générées par le sous-emploi, la précarité et les bas salaires.

Non ! Nous sommes dans une toute autre logique. Celle d'alimenter le budget de l'État et les engagements européens sur le dos du financement de la Sécurité Sociale !

Les récentes déclarations accélèrent et amplifient encore cette orientation libérale.

Les nouvelles lois santé, de déontologie des fonctionnaires et la création des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) en sont les outils. Désormais, avec une mise en chantier immédiate et pour dégager 10 milliards d'euros en 2017, de nouveaux coups de rabots seront portés et modifieront en profondeur la Loi de Finance de la Sécurité Sociale.

Rappelons au passage que ladite loi connaissait déjà un taux d'évolution de l'Objectif National de Dépenses de l'Assurance Maladie (ONDAM) historiquement bas et décalé pour les établissements de santé par rapport aux soins en ville, c'est dire la gravité et les lourdes conséquences à venir si on infléchit pas ces mesures.

Mais attention ! L'optimisation des gains ne s'exerce pas que sur les établissements !

Non, un nouveau plan se dessine sournoisement avec le transfert des dépenses de santé vers les patients et les familles, avec des pressions sur les durées d'hospitalisation, avec le développement de l'ambulatoire dont l'objet n'est en aucune manière guidé par un intérêt de santé publique mais par des mesures d'économies contraintes. Le bien-vieillir n'intéresse nos gouvernants que s'il permet l'enrichissement de grands groupes lucratifs fournisseurs de solution collectives mais aussi d'aides à domicile ou patients et salariés sont exploités aux dépens de la majorité de la population qui ne peut se permettre de faire héberger ou entourer ses anciens dans des conditions dignes.

Il est temps d'agir pour mettre en place un grand Service Public de Santé et d'Action Sociale qui regrouperait l'ensemble des structures et des personnels sur notre territoire !

Un service dont la maîtrise publique servirait

l'intérêt général et non les lobbies et les grands groupes privés lucratifs !

Aujourd'hui, nous réclamons un nouveau cadre législatif pour la Santé et l'Action Sociale.

Les recettes et les dépenses de protection sociale doivent devenir une priorité nationale.

Nous devons mettre fin à cette pression idéologique insupportable qui vise à diminuer l'indispensable. Nous devons également sortir les établissements surendettés de la spirale infernale imposée par les créanciers.

Le budget de la Sécu ne doit pas financer les banques !

Les lois de régression de notre système de santé doivent être abrogées. Le maintien de la qualité des soins et de la prise en charge de patients et d'usagers passe par la reconnaissance des qualifications des professionnels dans le privé comme dans le public dans la Santé et l'Action Sociale.

Il est urgent de répondre vraiment aux besoins sanitaires et sociaux de la population.

Et cela passe par une démarche démocratique ainsi que des perspectives solidaires et novatrices pour la santé et l'action sociale. Cela passe aussi par une vraie prise en compte de ce secteur d'activité publique qui touche au cœur de la nation et à l'intimité de chacune et de chacun.

Le rendre responsable de dépenses insupportables pour l'État, c'est imaginer définir combien coûte une vie. Chacune et chacun doit réfléchir à cela.

La santé ne peut pas devenir une marchandise qui permet à certains de s'enrichir.

Le grand service public de santé que nous voulons doit se construire dans la volonté du bien commun. C'est pour cela que nous le voulons public.

Je vous remercie.

*Patrick Bourdillon
Fédération Santé et Action Sociale*



Commission Mixte Paritaire de la Fédération Hospitalière Privée

COMPTE RENDU CGT du 30 mars 2016

La séance commence par la présentation des représentants siégeant à la Commission Mixte Paritaire étant donné que beaucoup d'entre nous assistent pour la première fois à cette négociation. La CGT intervient pour demander combien de membres par délégation peuvent siéger. En effet, depuis plusieurs réunions, la CFDT vient avec 5 représentants ! Réponse gênée de la partie patronale qui indique que rien ne définit le nombre maximum de participants par délégation et qu'il faudrait effectivement l'encadrer. La CGT souligne qu'elle n'aura aucun souci à fournir autant de délégué.e.s que nécessaire !!

Monsieur Vigouroux en profite pour annoncer son départ. Nous demandons s'il y a un nom pour son successeur... Pas prévu pour l'instant...

◆◆◆ Ordre du jour :

Validation du compte-rendu du 26 janvier 2016,

Reprise des négociations sur l'apprentissage,

Questions diverses,

Négociation annuelle sur les salaires

◆◆◆ Validation du compte-rendu de janvier :

Ayant quitté la Commission Mixte Paritaire en début de séance après une déclaration liminaire, nous n'avons pas de corrections à apporter et à part quelques modifications à la marge par la CFDT, le compte-rendu est adopté. (Notre déclaration est bien mise en annexe après celle de la FHP).

◆◆◆ Négociations sur l'apprentissage :

La FHP reprend le texte sur l'apprentissage en s'appuyant sur la proposition de la CFDT. Nous rappelons que la CGT a fait en son temps une autre proposition qui est toujours d'actualité et regrette que son projet ne soit pas joint dans le dossier de cette Commission Mixte Paritaire. A la lecture du projet d'accord, de nombreux chapitres demandent une réécriture, la CGT est intervenue de nombreuses fois sur la base de ses demandes, certaines ont été intégrées. Et le projet d'accord sera de nouveau rédigé et remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

◆◆◆ Questions diverses :

Nous demandons pourquoi la négociation sur les grilles de salaires n'est pas à l'ordre du jour. Il nous est répondu qu'il n'y aura rien à ce sujet avant la fin de l'année et qu'il a été fait appel à un cabinet d'expertise extérieur.

Nous comprenons mieux leur difficulté à nous répondre en voyant sur le site de la FHP le calendrier proposé pour le choix de l'expert !!!

Le choix s'est porté sur la méthodologie suivante :

☒ Rédaction d'un cahier des charges :
16 février 2016,

☒ Sélection des cabinets RH pressentis :
16 février 2016.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CGT MARTINIQUE : La lutte au centre de leur activité militante



« Allons-y camarades,
c'est l'UNION
qui fait la FORCE ! »



C'est sous ce slogan que s'est tenue l'Assemblée générale de bilans de la CGT Martinique Santé les 28 et 29 janvier 2016 à Rivière Pilote.

Notre Fédération invitée y a participé, ainsi que la Fédération de la CGT Guadeloupe.

Plus de 150 militant.e.s venants des 17 établissements sanitaires, sociaux et médico sociaux du public et du privé ont débattu de leur bilan d'activité, ainsi que du rapport d'orientation.

Un bilan CGTM aussi critique que celui que nous faisons :

Parce qu'ils se voient appliquer les mêmes politiques de rigueur, les établissements de la Martinique subissent les mêmes effets.

Regroupements d'établissements, suppressions de postes, conditions de travail usantes, diminution de l'offre de soins, vétusté des infrastructures aggravée par les conditions climatiques, etc...

Des particularités territoriales qui nécessitent des moyens particuliers :

Les problématiques climatiques et épidémiques (dengue, Zika....) auxquelles est exposée l'île de la Martinique nécessitent l'octroi de mesures budgétaires spécifiques de la part du gouvernement. Il en est de même pour sécuriser les établissements et la construction de nouveaux bâtiments face à un territoire situé en zone sismique. Malheureusement, ces financements font défaut et c'est donc une des fortes revendications portées par la CGTM.

Des revendications similaires :

Les camarades ont, pendant les deux jours, revendiqué des moyens humains et financiers pour pouvoir répondre à des soins de qualité. Ils ont également pointé le manque de démocratie dans la gouvernance des établissements, la « décongélation » salariale dans la Fonction publique et exigé l'ouverture de NAO (négociations annuelles obligatoires) dans le privé, la revalorisation des pensions, l'accès à la formation pour tous, le maintien des activités dans le secteur public,



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CGT MARTINIQUE : La lutte au centre de leur activité militante

lutter contre la fermeture des structures psychiatriques de proximité et exiger une meilleure harmonisation territoriale de l'offre sanitaire et médico-sociale.

Les différentes lois «santé», «financement de la Sécurité Sociale», «adaptation au vieillissement», etc. sont toujours plus régressives, aggravent l'offre, les conditions de vie et de travail des actifs et retraité.e.s. Le patronat, quant à lui, continue de bénéficier de toutes les exonérations juteuses, notamment celles accordées pour l'embauche de salarié.e.s aux bas salaires. La CGTM exige une autre politique, tournée vers l'humain et non vers le capital.

La qualité de vie syndicale et le renforcement au cœur de la CGTM :

Parce qu'une organisation syndicale doit également être en bon ordre de marche, les délégué.e.s ont largement débattu de leur fonctionnement, du nécessaire renforcement, ainsi que de la défense de leur éthique et valeurs. La lutte contre le totalitarisme et pour les libertés syndicales restent au cœur de leur

engagement militant. Plus près des salarié.e.s et à leur écoute, dans une démarche interprofessionnelle sont les clés d'un syndicalisme de terrain, conquérant et gagnant.

Les luttes unitaires chaque fois que les revendications l'exigent.

Première organisation syndicale, la CGTM est à la recherche de la plus large unité pour créer un rapport de force vainqueur. C'est ainsi qu'une action unitaire est votée pour le 4 février devant l'ARS afin de revendiquer les moyens financiers urgents qui font tant défaut.

Une démarche commune CGT Martinique, CGT Guadeloupe et Fédération Santé Action Sociale CGT qui s'est traduite par un communiqué commun sur la déplorable situation de nos secteurs et l'exigence de moyens. Mireille STIVALA et Viviane DEBARGES ont participé au rassemblement unitaire devant l'ARS de Martinique pour exprimer la pleine solidarité de notre Fédération avec les justes revendications exprimées.



Fédération Santé et Action Sociale 2.0



FACEBOOK :

CGT Santé Action Sociale



TWITTER :

@CgtSanteSocial

APPLICATION MOBILE :

CGT Santé et Action Sociale

SITE FÉDÉRAL :

WWW.SANTE.CGTFR



Restons connecté-e-s !





Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Note aux organisations syndicales

Montreuil, le 18 avril 2016

Organisation d'une tombola « **SOLIDARITÉ PONT DE CHAUME** »

Après 51 jours de grève, des fiches de paye à 0 €, une reprise de l'activité difficile, l'entraide syndicale est toujours d'actualité.

C'est dans les suites des annonces faites lors du CNF de décembre 2015, et grâce à la participation de TOURISTRA par la mise à disposition d'un séjour, que la Fédération met en place une tombola de solidarité.

À GAGNER :

**UN SÉJOUR D'UNE DURÉE DE 8 JOURS / 7 NUITS
en pension complète POUR DEUX PERSONNES
à choisir dans le catalogue TOURISTRA VACANCES**

*(France entière, hors périodes de vacances scolaires,
ponts, Corse et Villages des Associations.)*



MODALITÉS DE PARTICIPATION :

Les USD ou Syndicats avancent les frais de la commande des carnets et se remboursent sur la vente des tickets.

Nous demandons un retour des souches **le 2 juin au plus tard**, pour le tirage au sort du gagnant qui aura lieu lors de la CEF des 6 et 7 juin. La Fédération vous communiquera le résultat de cette tombola solidaire ainsi que le montant du don remis au syndicat de la clinique du Pont de Chaume.

PRIX DE VENTE DES BILLETS : 3 €, PRÉSENTATION EN CARNET À SOUCHE DE 5 TICKETS (15 €).

Merci de remplir et de nous retourner le coupon joint afin de recevoir le plus rapidement possible vos carnets de tickets.

TOMBOLA
«Solidarité Pont de Chaume»

USD ou syndicat :

adresse :

Téléphone :

Code Postal : Ville :

Nombre de carnets de 5 tickets : x 15 € = €

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : **Fédération de la Santé et de l'Action Sociale**

• Case 538 • 263, rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX • com@sante.cgt.fr